

Situation au 31 mars 2021

Chiffres clés de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC)

Agence
nationale du

dpc





• • • • Sommaire

A retenir p 4

Synthèse p 5

Les
organismes de
DPC

Les actions de DPC

Les professionnels
de santé

Enregistrement p 7

Publication d'actions p 8

Actions déposées p 10

Actions publiées p 11

Actions évaluées p 13

Création de compte personnel p 15

Professionnels de santé engagés* p 16

Inscriptions* p 18

*éligibles au financement de l'Agence

L'Agence nationale met à la disposition de chacun, sous format numérique, les chiffres clés de l'activité du DPC qu'elle anime. Structurée en 3 chapitres, cette publication trimestrielle permet d'avoir une analyse complète et transversale sur l'offre de DPC toutes professions et secteurs d'activité confondus (organismes enregistrés et actions de DPC publiées) et l'engagement dans le dispositif des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence (10 professions libérales conventionnées – biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes - ainsi que les salariés des centres de santé conventionnés avec l'Assurance Maladie). Si l'information relative à l'offre est exhaustive, celle concernant les professionnels de santé reste partielle. En effet, les 10 professions de santé mentionnées ne représentent qu'un tiers de la population concernée par le DPC. En outre, les actions de DPC de ces professions peuvent être prises en charge (frais pédagogiques uniquement) par les fonds de formation auxquels elles cotisent (FAF-PM pour les médecins, FIF-PL pour les autres professions). L'Agence n'a à ce stade pas de visibilité sur les montants gérés par ces fonds de formation au titre du DPC, ni sur l'engagement des professions de santé libérales non conventionnées avec l'Assurance Maladie. Enfin, l'Agence ne dispose pas encore de l'information relative à la part la plus importante des effectifs (2/3) qui concerne les salariés des établissements de santé ou médico-sociaux, publics ou privés, les salariés de structures privées ou publiques (ex : laboratoires pharmaceutiques, laboratoires de recherche, ministère de la santé, santé au travail, Éducation nationale...) ainsi que les salariés de professionnels libéraux, dont le DPC est géré par les employeurs et les OPCO. Une réflexion est engagée en ce sens afin de pouvoir à terme rendre compte de l'engagement de l'ensemble des professionnels de santé.

• • • • A RETENIR AU 1^{er} TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2021 :

Pour toutes les professions et tous les modes d'exercice

• Les organismes de DPC

Au 31 mars 2021, le nombre d'organismes habilités à proposer des actions de DPC s'élève à 2 573, soit 4,5% de plus qu'en mars 2020. Ce nombre a augmenté de 0,8% (+20) entre fin décembre 2020 et fin mars 2021. 48,1% des organismes enregistrés ont déposé au moins une action au titre du DPC 2021 (45,0% en 2020). Les actions de 44,5% des organismes enregistrés ont été publiées par l'Agence (33,1% un an plus tôt). L'Agence met en œuvre des procédures de contrôle des organismes prévues par le Code de la santé publique qui peuvent entraîner le retrait de l'enregistrement de certains d'entre eux. Les motifs de retrait possibles sont les suivants :

- Non-respect par l'organisme des critères qualité définis par arrêté qui avait conduit l'Agence à lui accorder l'enregistrement initial ;
- Évaluation défavorable sur la base de critères scientifiques et pédagogiques de la majorité des actions contrôlées au cours des trois derniers mois par les Commissions Scientifiques Indépendantes (CSI) ;
- Fraude avérée ;
- Demande de l'organisme.

Depuis fin 2019, 9 organismes ont fait l'objet d'un retrait d'enregistrement dans le cadre de ces procédures : 2 au titre de l'évaluation défavorable de la majorité de leurs actions par les CSI et 7 pour fraude ou non-respect des critères qualité des ODPC. Aucun organisme n'a fait l'objet d'un retrait d'enregistrement en 2021. Par ailleurs, 17 organismes de DPC, intégrant des conseils nationaux professionnels (CNP), ont demandé à mettre fin à leur enregistrement auprès de l'Agence, les deux activités étant réglementairement incompatibles. 5 autres organismes ont été désenregistrés à leur demande pour d'autres motifs (cessation d'activité, fin d'activité DPC, ...). Globalement, le nombre d'organismes désenregistrés s'établit à 31 à fin mars 2021.

• Les actions de DPC

Au 31 mars 2021, 12 985 actions sont publiées après contrôle des services de l'Agence sur le site www.agencedpc.fr, soit plus de 109,6% sur un an. Cette augmentation du nombre d'actions publiées s'explique par la mise en place, depuis le 1er janvier 2021, de la validité triennale des actions 2020-2022 (y compris les actions dans le cadre de congrès et de DU/DIU). Parmi les 12 985 actions publiées, 11 030 actions 2020 ont été automatiquement reconduites (84,9%).

La répartition des actions publiées sur le site est la suivante :

- 88,7% d'actions de formation continue (89,7% un an plus tôt) ;
- 3,0% d'actions d'évaluation et amélioration des pratiques professionnelles (EPP) (2,5%) ;
- 0,3% d'actions de gestion des risques (GDR) (0,2%) ;
- 8,0% de programmes dits « intégrés » (programmes qui combinent plusieurs activités au sein d'une même thématique) (7,6%).

L'Agence ne peut encore une fois que constater la surreprésentation des actions de formations continues quand l'obligation de DPC est un parcours intégrant des démarches d'EPP et de GDR. Cette surreprésentation de la formation continue rend complexe, pour certaines professions, la validation de leur obligation réglementaire.

551 actions (3,3% des actions déposées par les organismes) n'ont pas été publiées ou ont fait l'objet d'un retrait de publication :

- 402 actions ont été rejetées avant publication lors du contrôle qualité de 1er niveau par les services de l'Agence ;
- 149 actions ont été désactivées à la suite d'un avis défavorable de leur évaluation par les CSI ou à la suite du retrait de l'enregistrement des organismes (cf. supra).

Au 31 mars 2021, seules 12 actions ont été évaluées par les CSI, soit 96,9% de moins qu'en mars 2021. Cette baisse des évaluations tient au renouvellement des membres des instances intervenu début 2021 : les CSI n'ont pu commencer à examiner des dossiers qu'au mois de mars. Enfin, aucune des nouvelles actions proposées lors de la dernière vague de dépôt (décembre 2020) par les 8 organismes retenus en décembre 2019 dans le cadre de l'appel à projets « DPC interprofessionnel en appui de l'exercice coordonné en santé » n'a été retenue par la commission chargée de leur évaluation. 2 nouveaux organismes ont été sélectionnés dans le cadre de la nouvelle vague de dépôt dédiés des ODPC.

• Les comptes des professionnels de santé

Depuis juillet 2020, tous les professionnels de santé - y compris les professionnels non éligibles au financement de l'Agence - sont appelés à ouvrir un compte sur le nouvel espace « mondpc.fr » afin d'alimenter le document de traçabilité qui permet notamment de tracer leurs activités de DPC et d'en rendre compte à l'autorité de contrôle à l'issue de chaque période triennale. Les professionnels éligibles au financement de l'Agence ayant déjà un compte sont invités à migrer sur le nouvel espace PS d'ici le 30 juin 2021. A compter de cette date, il leur sera impossible de s'inscrire à des actions de DPC via l'Agence sans avoir réalisé cette opération de migration.

Au 31 mars 2021, le nombre de comptes ouverts par des professionnels de santé* est de 414 917 tous modes d'exercice confondus. A cette date, 128 492 comptes ont été créés ou migrés sur le nouvel espace. Le nombre d'anciens comptes libéraux encore à migrer s'élève donc à 286 425.

Pour les seules professions éligibles au financement par l'Agence

• Les professionnels de santé engagés

Au 31 mars 2021, 73 842 professionnels de santé se sont inscrits à au moins une action de DPC 2021, soit une hausse de 6,0% sur un an. Cette augmentation provient principalement de la dynamique d'inscription des infirmiers qui expliquent 3,3 points de la hausse, des pédicures-podologues (2,4 points) et des chirurgiens-dentistes (1,9 point). A l'inverse, certaines professions affichent une baisse par rapport à mars 2020 ralentissant la dynamique globale. Il s'agit essentiellement des médecins (-1,9 point) et des pharmaciens (-1,1 point).

Il est à noter que 24 230 professionnels accèdent pour la première fois au dispositif sur le triennal 2020-2022. Ils représentent 32,8% des professionnels inscrits en 2021.

• Les inscriptions

Au 31 mars 2021, 113 451 inscriptions ont été effectuées sur le site dédié, soit une hausse de 14,5% par rapport à mars 2020. Elles augmentent plus rapidement que le nombre de professionnels de santé inscrits, car un professionnel s'est inscrit en moyenne à 1,54 action de DPC sur le premier trimestre 2021 alors qu'il s'était inscrit à 1,42 action en 2020.

Depuis 2020, les professionnels de santé peuvent s'inscrire à des actions sélectionnées en 2019 dans le cadre de l'appel à projets « DPC interprofessionnel en appui de l'exercice coordonné en santé ». Cependant, la crise sanitaire en a limité le déploiement ; seules 39 inscriptions 2021 sont comptabilisées fin mars pour ces actions essentiellement déployées en format présentiel.

Le rapprochement entre la structure de l'offre de DPC et la structure des inscriptions permet de dégager des tendances en termes de choix d'actions par les professionnels de santé :

- L'inscription à des actions mono-professionnelles reste largement privilégiée même si cette tendance diminue par rapport à 2020 : 82,6% contre 87,7% un an plus tôt. Bien qu'inférieure à celle des inscriptions à des actions mono-professionnelles, la part de l'offre mono-professionnelle diminue moins rapidement (-1,9 point) : passage de 69,9% en mars 2020 à 68,0% en mars 2021.
- La part des inscriptions à des actions de formation continue diminue de 8,3 points par rapport à mars 2020 (83,3% contre 91,6% un an plus tôt) au profit des programmes intégrés, notamment pour les professions qui en disposent (16,2% contre 7,5% un an plus tôt). S'agissant de l'offre, la part des programmes intégrés ne progresse que de 0,4 point : passage de 7,6% en mars 2020 à 8,0% en mars 2021.
- La part des actions non présentielles représente plus des 2/3 des inscriptions. Elle passe de 52,6% à 67,9% en un an (+15,3 points) alors que l'offre est proportionnellement stable entre mars 2020 et mars 2021 : passage de 15,2% à 15,3%.
- A compter du premier confinement de mars 2020, l'Agence a permis la transformation des sessions présentielles en classes virtuelles. Les organismes et les professionnels se sont emparés de cette modalité de formation qui représente désormais 9,9% des actions publiées au 31 mars 2021, et enregistre 5,2% des inscriptions.

*Depuis le 15 juillet 2020, le nouvel espace « Mon DPC » est mis à disposition des professionnels de santé n'ayant pas encore de compte auprès de l'Agence. Pour ceux ayant déjà un compte, ils sont invités à migrer leur compte sur le nouvel espace PS jusqu'au 30 juin 2021.

• • • • Synthèse - situation au 31 mars 2021

Les organismes
de DPC

2 573

ODPC enregistrés
(+4,5% sur un
an)

Les actions de DPC

12 985

actions publiées sur
le site de l'Agence
(+109,6% sur un
an)

Les professionnels
de santé

414 917

comptes de
professionnels de santé
(+ 9,6% sur un an)

73 842

professionnels de santé
engagés* sur des
actions de DPC 2021
(+6% sur un an)

113 451

inscriptions engagées*
sur des actions de DPC
2021
(+14,5% sur un an)



Les organismes de DPC

Les organismes de DPC (ODPC)

Enregistrement

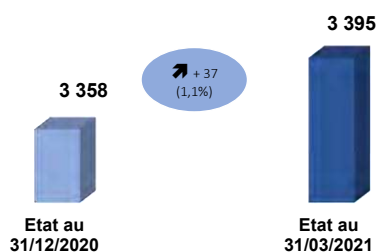
Un ODPC est un organisme ou structure enregistré auprès de l'Agence nationale du DPC et habilité à proposer des actions ou programmes de DPC au regard des critères qualité définis par la réglementation relative au DPC.

Les demandes d'enregistrement au 31/03/2021

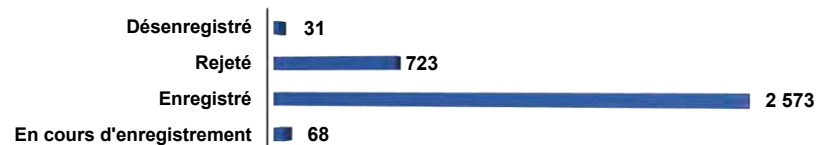


3 395
demandes d'enregistrement soumises à l'Agence (+ 6,7% sur un an)

Nombre de demandes d'enregistrement



Etat des enregistrements



Ecarts constatés entre fin décembre 2020 et fin mars 2021

- + 6 ODPC rejetés
- + 20 ODPC enregistrés
- + 2 ODPC désenregistrés
- + 9 en cours d'enregistrement

Clé de lecture :

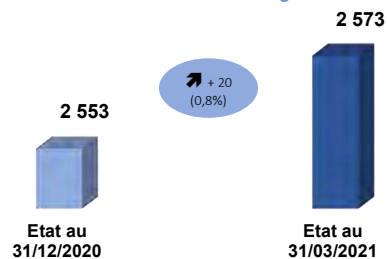
Parmi les 3 395 ODPC ayant soumis une demande d'enregistrement à l'Agence, 2 573 (soit 75,8%) sont enregistrés, 723 (soit 21,3%) sont rejetés, 68 (soit 2,0%) sont en cours d'enregistrement et 31 (soit 0,9%) sont désenregistrés.

Les ODPC enregistrés 31/03/2021

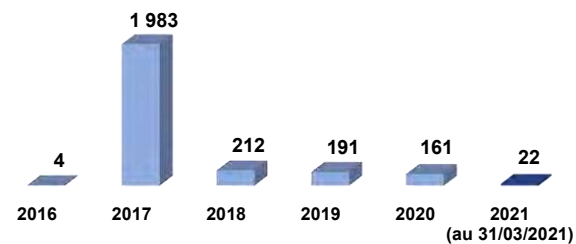


2 573
ODPC enregistrés (+ 4,5% sur un an)

Nombre d'ODPC enregistrés



Détail des enregistrements effectués par l'Agence



Les organismes de DPC (ODPC)

Publication d'actions

Les ODPC ayant des actions 2021 publiées par l'Agence



1 146
ODPC ont des actions 2021 publiées par l'Agence
(40,8% sur un an)

Nombre d'ODPC ayant des actions 2021 publiées par l'Agence



Nombre moyen d'actions publiées par ODPC en 2021

Nombre total d'actions publiées en 2021	Nombre total d'ODPC ayant des actions 2021 publiées	Nombre moyen d'actions publiées par ODPC							
		Moyenne	Minimum	1 ^{er} décile (10%)	1 ^{er} quartile (25%)	Médiane (50%)	3 ^{ème} quartile (75%)	9 ^{ème} décile (90%)	Maximum
12 985	1 146	11,3	1,0	1,0	2,0	5,0	12,0	27,0	329

Clé de lecture :

Au total, 1 146 ODPC différents comptabilisent 12 985 actions publiées par l'Agence, soit 11,3 actions en moyenne par ODPC.
25% des ODPC (1^{er} quartile) ont moins de 2,0 actions publiées par l'Agence.
25% des ODPC (3^{ème} quartile) ont plus de 12,0 actions publiées par l'Agence.

Nombre moyen d'actions 2021 publiées par ODPC





Les actions de DPC

Les actions de DPC

Un ODPC propose des actions de DPC aux professionnels de santé pour maintenir et développer leurs compétences, évaluer leurs pratiques professionnelles et gérer leurs risques. Les thématiques de DPC doivent être centrées sur le soin, avoir un contenu scientifique validé et prendre en compte les priorités de santé publique en s'inscrivant dans les orientations prioritaires publiées par arrêté.

Les actions déposées



16 831
actions 2021 déposées par les ODPC
(+ 52,7% sur un an)

Nombre d'actions 2021 déposées

actions issues d'une reconduction en 2021



L'augmentation du nombre d'actions déposées et du nombre d'actions publiées sur un an s'explique par la mise en place de la validité triennale des actions 2020-2022 (y compris les actions dans le cadre de congrès et de DU/DIU). Les actions de DPC 2020 ont ainsi été automatiquement reconduites en 2021.

Les actions publiées



12 985
actions 2021 publiées sur le site de l'Agence
(+ 109,6% sur un an)

Nombre d'actions 2021 publiées sur le site de l'Agence

actions issues d'une reconduction en 2021



Clé de lecture :
Au 31 mars 2021, 12 985 sont publiées dont 11 030 (84,9%) issues d'une reconduction.

Définition :

Action déposée : action créée par un ODPC et soumise à l'Agence pour publication.

Action reconduite : action publiée lors de l'exercice précédent et reconduite automatiquement pour l'exercice en cours.

Action publiée : action publiée actuellement sur le site de l'Agence.

Action rejetée ou désactivée : action rejetée à la suite du contrôle qualité de 1^{er} niveau ou désactivée sur le site par les services de l'Agence.

Les actions rejetées ou désactivées

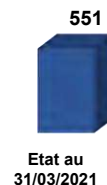
551
actions 2021 rejetées ou désactivées (+ 16,5% sur un an)



Catégorie professionnelle	Nombre total d'actions rejetées ou désactivées	En effectif			
		Rejetées lors du contrôle qualité de 1 ^{er} niveau	Désactivées par les services de l'Agence	Rejetées lors du contrôle qualité de 1 ^{er} niveau	Désactivées par les services de l'Agence
Toutes professions confondues	551	402	149	73%	27%

Clé de lecture :
Parmi les actions rejetées ou désactivées, 402 (soit 73%) ont été rejetées lors du contrôle qualité de 1^{er} niveau et 149 (soit 27%) ont été désactivées par les services de l'Agence.

Nombre d'actions 2021 rejetées ou désactivées



Définition :

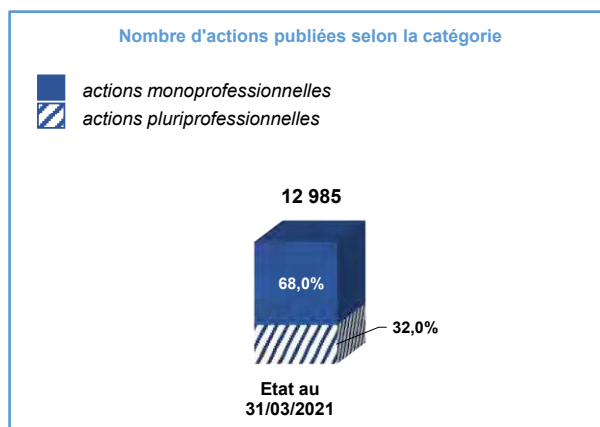
Désactivation par les services de l'Agence :

- Désactivation d'une action à la suite d'un avis défavorable par les Commissions Scientifiques Indépendantes (CSI).

- Désactivation d'une action à la suite du retrait de l'enregistrement de l'organisme.

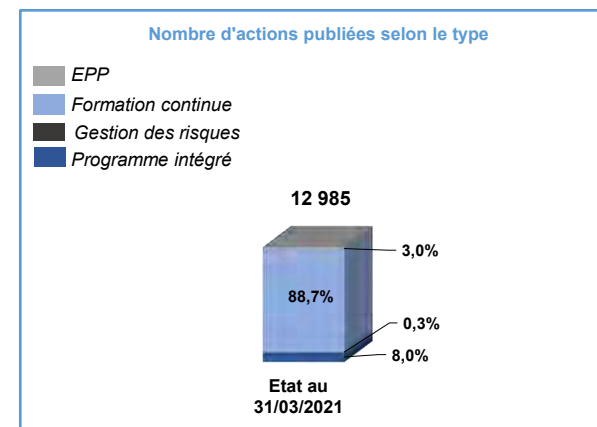
Les actions de DPC

Répartition du nombre d'actions publiées par catégorie



La part des actions monoprofessionnelles diminue de 1,9 point par rapport à mars 2020 (68,0% contre 69,9% un an plus tôt).

Répartition du nombre d'actions publiées par type d'action



La part des actions de formation continue diminue d'un point par rapport à mars 2020 (88,7% contre 89,7% un an plus tôt).

Top 10 des combinaisons de professions sur les actions pluriprofessionnelles publiées pour 2021

Combinaisons de professions	Nombre d'actions	% par rapport au total
Total des actions pluriprofessionnelles	4 151	100%
Aide-soignant + Infirmier	517	12,5%
Pharmacien + Préparateur en pharmacie	288	6,9%
Infirmier + Médecin	272	6,6%
Médecin + Sage-Femme	221	5,3%
Aide-soignant + Infirmier + Médecin	141	3,4%
Masseur-kinésithérapeute + Médecin	79	1,9%
Infirmier + Médecin + Pharmacien	65	1,6%
Infirmier + Masseur-kinésithérapeute + Médecin	64	1,5%
Médecin + Pharmacien	59	1,4%
Biologiste + Technicien de laboratoire médical	51	1,2%

Clé de lecture :

517 (soit 12,5%) actions visent la combinaison « Aide-soignant + Infirmier ».

POUR INFORMATION

Sur les 1 035 programmes intégrés, 1 023 (soit 98,8%) sont des combinaisons « Evaluation des pratiques professionnelles + Formation continue ».

Définition :

Action d'évaluation et amélioration des pratiques professionnelles (EPP) : action permettant une réflexion sur la démarche et les caractéristiques de la pratique professionnelle effective du professionnel.

Action de formation continue : action concernant uniquement l'approfondissement et l'apprentissage de connaissances.

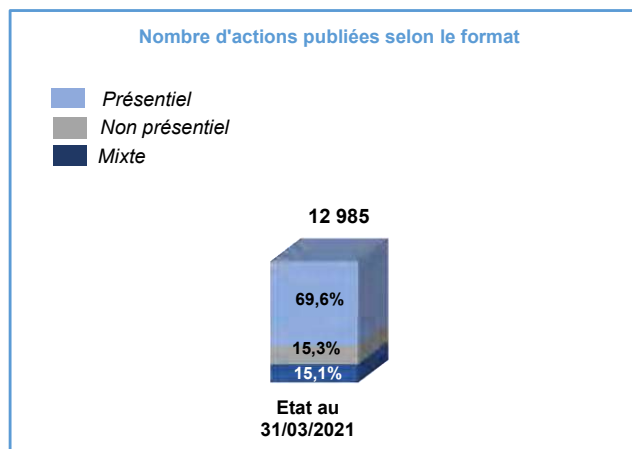
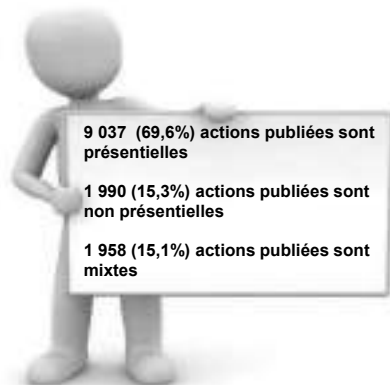
Action de gestion des risques : action consistant uniquement à identifier, évaluer et prévenir les risques relatifs aux activités d'un métier ou d'une organisation de soins.

Programme intégré : programme de DPC composé d'au moins deux types d'actions de DPC distincts parmi les suivants : formation continue, EPP ou gestion des risques.



Les actions de DPC

Répartition du nombre d'actions publiées par format



La part des actions présentes progresse d'un point par rapport à mars 2020 (69,6% contre 68,6% un an plus tôt).

Définition :

Présentiel : une action de DPC présente est composée d'une ou plusieurs réunions (qui requièrent la présence du participant).

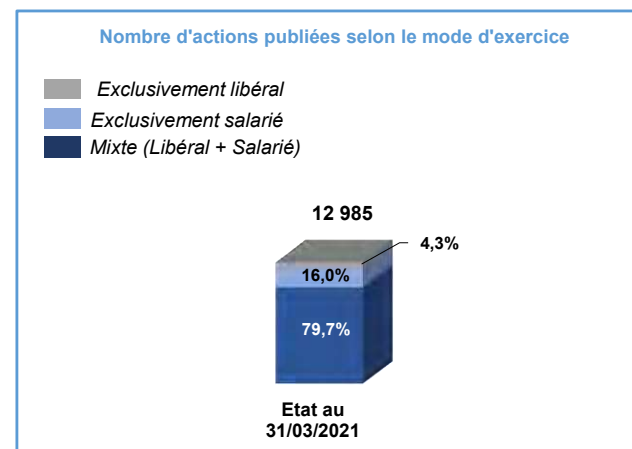
Non présentiel : une action de DPC non présente est composée d'une ou plusieurs séquences (qui ne requièrent pas la présence du participant).

Mixte : une action de DPC mixte est composée d'au minimum une réunion et une séquence.

Une **réunion** est un découpage dans un déroulé pédagogique nécessaire à la réalisation d'un objectif pédagogique spécifique d'une action présente ou mixte. Une réunion peut être organisée en classe virtuelle.

Une **séquence** est un découpage d'une action non présente.

Répartition du nombre d'actions publiées par mode d'exercice



La part des actions visant exclusivement les salariés progresse de 3 points par rapport à mars 2020 (16,0% contre 13,0% un an plus tôt).

Définition :

Exclusivement libéral : action visant uniquement les professionnels de santé libéraux.

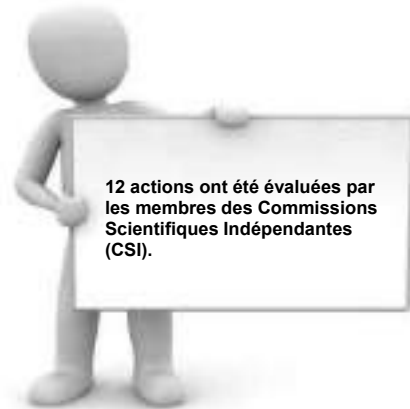
Exclusivement salarié : action visant uniquement les professionnels de santé salariés (y compris les salariés des centres de santé conventionnés).

Mixte : action visant à la fois les professionnels de santé libéraux et les professionnels de santé salariés.



Les actions de DPC

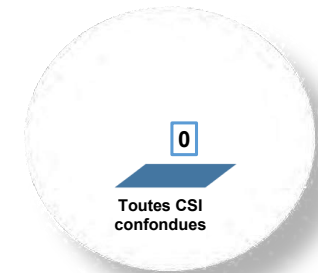
Les actions évaluées au 31/03/2021



La part des actions évaluées entre mars 2020 et mars 2021 a diminué de 96,9%. Cette baisse tient au renouvellement des membres des CSI intervenu en début d'année 2021. Les commissions n'ont pu effectivement évaluer des actions qu'au mois de mars.

Actions évaluées par les Commissions Scientifiques Indépendantes dont l'avis a été notifié à l'ODPC

- Nombre total d'actions évaluées dont l'avis a été notifié à l'ODPC
- dont actions évaluées favorablement
- dont actions évaluées défavorablement





Les professionnels de santé



Les professionnels de santé (PS)

Création de compte personnel

Le compte ouvert par le professionnel de santé est composé de l'ensemble de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance, profession etc.) et des informations relatives aux actions suivies qu'elles soient dans le cadre des orientations prioritaires ou non.

Les comptes des professionnels de santé au 31/03/2021

414 917
comptes créés*
(+ 9,6% sur un an)

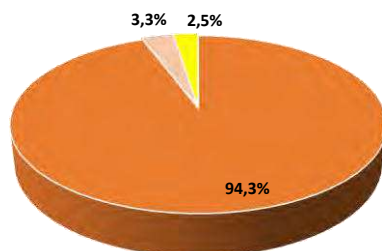


Nombre de comptes en 2021



Les comptes des PS par mode d'exercice au 31/03/2021

Répartition par mode d'exercice



■ Libéral ■ Salarié centre de santé conventionné ■ Autre salarié

Depuis le 15 juillet 2020, un nouvel espace "Mon DPC" est mis à disposition des professionnels de santé n'ayant pas encore de compte auprès de l'Agence. Les professionnels éligibles au financement de l'Agence ayant déjà un compte sont invités à migrer sur le nouvel espace PS d'ici le 30 juin 2021.

Clé de lecture :

Au 31 mars 2021, 94,3% des 414 917 comptes créés* sont des comptes libéraux.

Les comptes des PS par profession au 31/03/2021

Catégorie professionnelle	Nombre de comptes au 31/03/2021	% par rapport au total
Toutes professions confondues	414 917	100%
Infirmier	121 511	29,3%
Médecin	114 829	27,7%
Masseur-kinésithérapeute	64 463	15,5%
Pharmacien	36 362	8,8%
Chirurgien-dentiste	29 648	7,1%
Orthophoniste	19 415	4,7%
Pédicure-podologue	11 217	2,7%
Sage-femme	7 859	1,9%
Biologiste	5 778	1,4%
Orthoptiste	2 610	0,63%
Opticien-lunetier	283	0,07%
Ergothérapeute	213	0,05%
Préparateur en pharmacie	196	0,05%
Aide-soignant	147	0,04%
Psychomotricien	102	0,02%
Diététicien	73	0,02%
Technicien de laboratoire médical	49	0,01%
Assistant dentaire	38	0,01%
Podo-orthésiste	38	0,01%
Physicien Médical	28	0,01%
Orthopédiste-orthésiste	19	0,00%
Audioprothésiste	17	0,00%
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	13	0,00%
Orthoprothésiste	7	0,00%
Auxiliaire de puériculture	2	0,00%

Clé de lecture :

Au 31 mars 2021, sur les 414 917 comptes créés*, 121 511 sont des infirmiers.

➡ A noter :

* Sous réserve de doublons.

Les professionnels de santé (PS)

Professionnels de santé engagés

Professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence nationale du DPC engagés dans au moins une action au titre du DPC 2021.

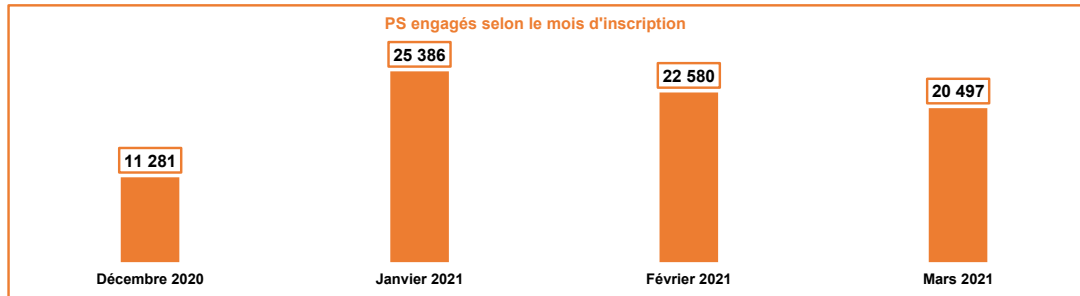
PS engagés au titre du DPC 2021

73 842
PS engagés sur des actions de DPC 2021
(+6,0% sur un an)

Nombre de PS engagés



PS engagés selon le mois d'inscription



Clé de lecture :

Au mois de mars, 20 497 professionnels de santé se sont engagés sur une ou plusieurs actions de DPC.

↳ A noter :

Le nombre total de PS engagés (73 842) n'est pas égal à la somme des nombres de PS engagés par mois car un même PS peut effectuer plusieurs inscriptions sur des mois différents.

Répartition des PS engagés sur le DPC 2021 par catégorie professionnelle

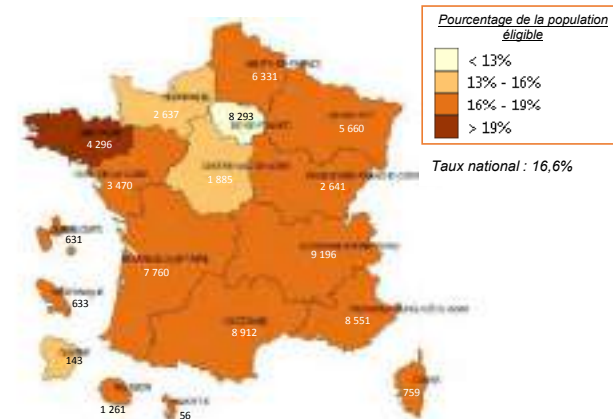
Catégorie professionnelle	Données au 31/03/2021
Toutes professions confondues	73 842
Biologiste	639
Chirurgien-dentiste	3 260
Médecin	21 837
Pharmacien	2 506
Sage-femme	1 134
Paramédicaux	44 466
Infirmier	27 531
Masseur-kinésithérapeute	10 748
Orthophoniste	3 092
Orthoptiste	356
Pédicure-podologue	2 739

Population éligible au financement de l'Agence au 01/01/2020 (Source DREES)	Pourcentage de PS engagés au 31/03/2021 par rapport à la population éligible
443 965	16,6%
4 437	14,4%
37 077	8,8%
127 382	17,1%
26 275	9,5%
7 637	14,8%
241 157	18,4%
131 575	20,9%
70 738	15,2%
21 820	14,2%
3 242	11,0%
13 782	19,9%

Clé de lecture :

Sur les 73 842 PS engagés sur le DPC 2021 au 31 mars 2021, 639 sont des biologistes. Ces 73 842 PS représentent 16,6% de la population éligible au financement de l'Agence.

Répartition des PS engagés sur le DPC 2021 par région d'exercice*



Clé de lecture :

Au 31 mars 2021, 4 296 des PS engagés dans au moins une action de DPC 2021 exercent en Bretagne, soit 19,6% de la population éligible exerçant en Bretagne.

↳ A noter :

* Le lieu d'exercice n'est pas renseigné correctement pour 727 PS.



Les professionnels de santé (PS)

Professionnels de santé engagés

Nombre de PS engagés - Comparaison avec 2020

Catégorie professionnelle	2020 (au 31/03)	2021 (au 31/03)	Evolution entre les deux années
Toutes professions confondues	69 683	73 842	6,0%
Biologiste	697	639	-8,3%
Chirurgien-dentiste	1 915	3 260	70,2%
Médecin	23 183	21 837	-5,8%
Pharmacien	3 274	2 506	-23,5%
Sage-femme	873	1 134	29,9%
Paramédicaux	39 741	44 466	11,9%
<i>Infirmier</i>	25 201	27 531	9,2%
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	9 858	10 748	9,0%
<i>Orthophoniste</i>	3 183	3 092	-2,9%
<i>Orthoptiste</i>	418	356	-14,8%
<i>Pédicure-podologue</i>	1 081	2 739	153,4%

Clé de lecture :

Au 31 mars 2021, 73 842 se sont inscrits à au moins une action de DPC 2021, soit une hausse de 6,0% sur un an.

L'augmentation du nombre de PS engagés entre mars 2020 et mars 2021 est particulièrement importante pour les pédicures-podologues (153,4%) et les chirurgiens-dentistes (70,2%).

PS engagés sur la période triennale (2020-2022)

Catégorie professionnelle	Nombre de PS engagés sur la période triennale au 31/03/2021	Part de la population éligible
Toutes professions confondues	170 906	38,5%
Biologiste	1 684	38,0%
Chirurgien-dentiste	8 713	23,5%
Médecin	46 538	36,5%
Pharmacien	8 824	33,6%
Sage-femme	2 696	35,3%
Paramédicaux	102 451	42,5%
<i>Infirmier</i>	58 292	44,3%
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	29 949	42,3%
<i>Orthophoniste</i>	7 945	36,4%
<i>Orthoptiste</i>	935	28,8%
<i>Pédicure-podologue</i>	5 330	38,7%

Clés de lecture :

Sur les 170 906 PS engagés sur la période triennale 2020-2022, 1 684 sont des biologistes. Au 31 mars 2021, 38,0% des biologistes éligibles au financement de l'Agence se sont engagés dans au moins une action de DPC sur la période 2020-2022.

Nombre moyen d'inscription par PS

Catégorie professionnelle	Nombre total d'inscriptions 2021	Nombre moyen d'inscription par PS
Toutes professions confondues	113 451	1,54
Biologiste	727	1,14
Chirurgien-dentiste	4 900	1,50
Médecin	40 520	1,86
Pharmacien	3 112	1,24
Sage-femme	1 292	1,14
Paramédicaux	62 900	1,41
<i>Infirmier</i>	41 381	1,50
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	13 551	1,26
<i>Orthophoniste</i>	3 156	1,02
<i>Orthoptiste</i>	360	1,01
<i>Pédicure-podologue</i>	4 452	1,63

Clé de lecture :

Toutes professions confondues, depuis le début de l'année 2021, on dénombre en moyenne 1,54 inscription par PS engagé (1,61 en 2020).

Nombre moyen d'inscription par PS



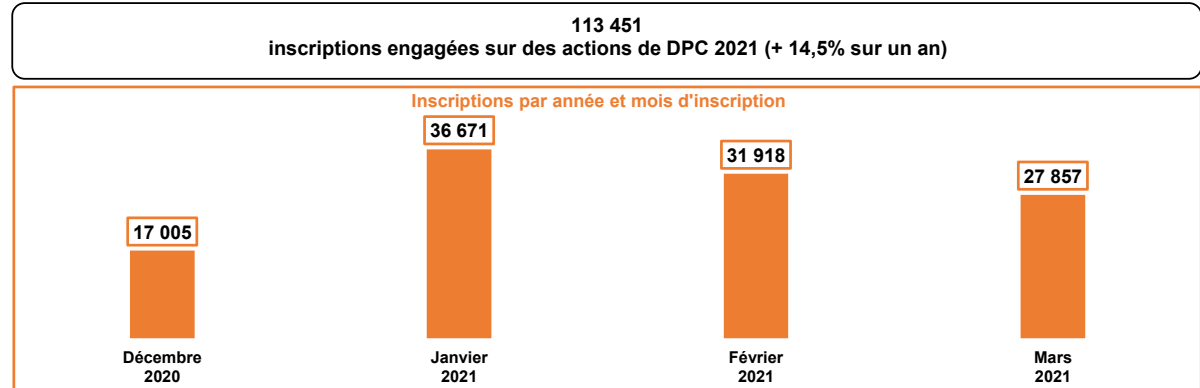
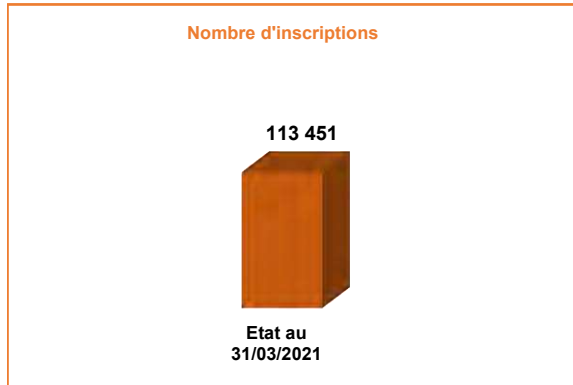


Les professionnels de santé (PS)

Inscriptions

Le nombre total d'inscriptions correspond au nombre d'actions de DPC suivies par les professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence nationale du DPC. Un même professionnel de santé peut suivre plusieurs actions.

Inscriptions engagées au titre du DPC 2021



Clé de lecture :

Sur les 113 451 inscriptions au titre du DPC 2021 enregistrées sur le site dédié, 27 857 (soit 24,6%) ont été effectuées en mars.

Répartition des inscriptions par catégorie professionnelle

Catégorie professionnelle	Données au 31/03/2021
Toutes professions confondues	113 451
Biologiste	727
Chirurgien-dentiste	4 900
Médecin	40 520
Pharmacien	3 112
Sage-femme	1 292
Paramédicaux	62 900
<i>Infirmier</i>	41 381
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	13 551
<i>Orthophoniste</i>	3 156
<i>Orthoptiste</i>	360
<i>Pédicure-podologue</i>	4 452

Clé de lecture :

Sur les 113 451 inscriptions engagées au 31 mars 2021 sur des actions de DPC 2021, 727 concernent des biologistes.



Les professionnels de santé (PS)

Inscriptions

Inscriptions - Comparaison avec 2020

Catégorie professionnelle	2020 (au 31/03)	2021 (au 31/03)	Evolution entre les deux années
Toutes professions confondues	99 073	113 451	14,5%
Biologiste	841	727	-13,6%
Chirurgien-dentiste	2 392	4 900	104,8%
Médecin	39 681	40 520	2,1%
Pharmacien	3 673	3 112	-15,3%
Sage-femme	1 030	1 292	25,4%
Paramédicaux	51 456	62 900	22,2%
<i>Infirmier</i>	34 490	41 381	20,0%
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	12 037	13 551	12,6%
<i>Orthophoniste</i>	3 203	3 156	-1,5%
<i>Orthoptiste</i>	421	360	-14,5%
<i>Pédicure-podologue</i>	1 305	4 452	241,1%

Clé de lecture :

Au 31 mars 2021, le nombre d'inscriptions est en hausse de 14,5% sur un an.

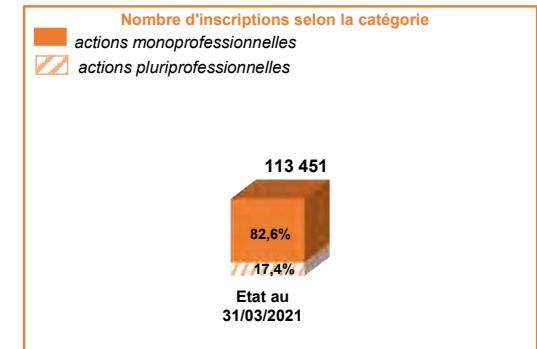
Cette hausse globale des inscriptions tient à la faiblesse du nombre d'inscriptions constatée au mois de mars 2020 liée à la suppression de nombreuses sessions présentielle suite à l'instauration du premier confinement.

La hausse des inscriptions est particulièrement importante pour certaines professions telles que les pédicures-podologues et les chirurgiens-dentistes.

Répartition des inscriptions par catégorie professionnelle et par catégorie d'action

Catégorie professionnelle	Total	En effectif		En pourcentage	
		Monoprofessionnelle	Pluriprofessionnelle	Monoprofessionnelle	Pluriprofessionnelle
Toutes professions confondues	113 451	93 703	19 748	82,6%	17,4%
Biologiste	727	66	661	9,1%	90,9%
Chirurgien-dentiste	4 900	4 339	561	88,6%	11,4%
Médecin	40 520	34 814	5 706	85,9%	14,1%
Pharmacien	3 112	1 432	1 680	46,0%	54,0%
Sage-femme	1 292	584	708	45,2%	54,8%
Paramédicaux	62 900	52 468	10 432	83,4%	16,6%
<i>Infirmier</i>	41 381	33 759	7 622	81,6%	18,4%
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	13 551	12 305	1 246	90,8%	9,2%
<i>Orthophoniste</i>	3 156	2 991	165	94,8%	5,2%
<i>Orthoptiste</i>	360	319	41	88,6%	11,4%
<i>Pédicure-podologue</i>	4 452	3 094	1 358	69,5%	30,5%

La part des inscriptions sur des actions monoprofessionnelles diminue de 5,1 points par rapport à mars 2020 (82,6% contre 87,7% un an plus tôt).



Clés de lecture :

Sur les 113 451 inscriptions constatées au 31 mars 2021, 82,6% d'entre elles concernent des actions visant une seule profession.

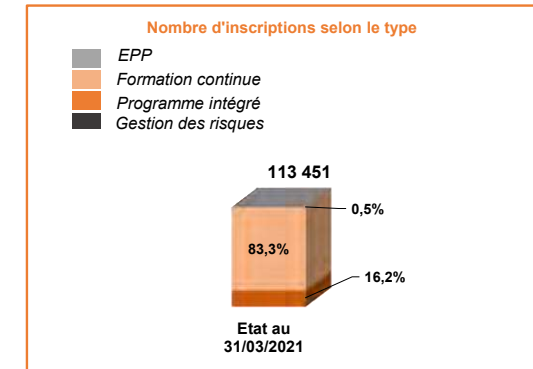
Les professionnels de santé (PS)

Inscriptions

Répartition des inscriptions par catégorie professionnelle et par type d'action

Catégorie professionnelle	Total	En effectif				En pourcentage			
		EPP	Formation continue	Gestion des risques	Prog. Intégré	EPP	Formation continue	Gestion des risques	Prog. Intégré
Toutes professions confondues	113 451	530	94 500	3	18 418	0,5%	83,3%	0,00%	16,2%
Biologiste	727	0	701	0	26	0,0%	96,4%	0,0%	3,6%
Chirurgien-dentiste	4 900	4	4 517	0	379	0,08%	92,2%	0,0%	7,7%
Médecin	40 520	363	32 543	3	7 611	0,9%	80,3%	0,01%	18,8%
Pharmacien	3 112	3	2 039	0	1 070	0,1%	65,5%	0,0%	34,4%
Sage-femme	1 292	1	1 269	0	22	0,08%	98,2%	0,0%	1,7%
Paramédicaux	62 900	159	53 431	0	9 310	0,3%	84,9%	0,0%	14,8%
<i>Infirmier</i>	41 381	14	32 521	0	8 846	0,03%	78,6%	0,0%	21,4%
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	13 551	2	13 381	0	168	0,01%	98,7%	0,0%	1,2%
<i>Orthophoniste</i>	3 156	143	3 013	0	0	4,5%	95,5%	0,0%	0,0%
<i>Orthoptiste</i>	360	0	360	0	0	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
<i>Pédicure-Podologue</i>	4 452	0	4 156	0	296	0,0%	93,4%	0,0%	6,6%

La part des inscriptions sur des actions de formation continue diminue de 8,3 points par rapport à mars 2020 (83,3% contre 91,6% un an plus tôt) au profit des programmes intégrés (16,2% contre 7,5% un an plus tôt).



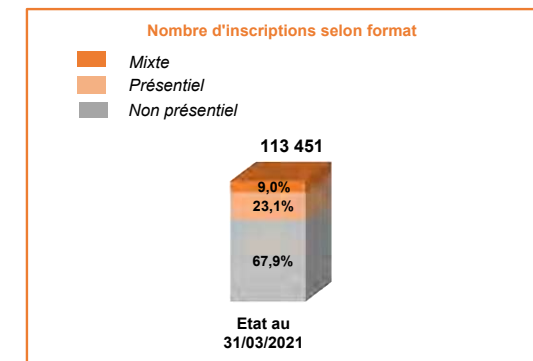
Clé de lecture :

Sur les inscriptions constatées au 31 mars 2021, 83,3% concernent des actions de formation continue.

Répartition des inscriptions par catégorie professionnelle et par format

Catégorie professionnelle	Total	En effectif			En pourcentage		
		Non présentiel	Présentiel	Mixte	Non présentiel	Présentiel	Mixte
Toutes professions confondues	113 451	77 058	26 193	10 200	67,9%	23,1%	9,0%
Biologiste	727	661	47	19	90,9%	6,5%	2,6%
Chirurgien-dentiste	4 900	2 793	2 029	78	57,0%	41,4%	1,6%
Médecin	40 520	6 496	8 783	175	0,0%	16,0%	21,7%
Pharmacien	3 112	2 187	750	175	70,3%	24,1%	5,6%
Sage-femme	1 292	279	847	166	21,6%	65,6%	12,8%
Paramédicaux	62 900	45 897	16 024	979	73,0%	25,5%	1,6%
<i>Infirmier</i>	41 381	35 016	6 029	336	84,6%	14,6%	0,8%
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	13 551	7 516	5 575	460	55,5%	41,1%	3,4%
<i>Orthophoniste</i>	3 156	220	2 784	152	7,0%	88,2%	4,8%
<i>Orthoptiste</i>	360	5	352	3	1,4%	97,8%	0,8%
<i>Pédicure-podologue</i>	4 452	3 140	1 284	28	70,5%	28,8%	0,6%

Les actions non présentesielles représentent plus des 2/3 des inscriptions. Leur part atteignait 52,6% en mars 2020.



Clé de lecture :

Sur les inscriptions constatées au 31 mars 2021, 67,9% concernent des actions non présentesielles.



Agence nationale du DPC

93 avenue de Fontainebleau - 94 276 Le Kremlin Bicêtre Cedex

••• www.agencedpc.fr